

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBRUMESNIL DU VENDREDI 06 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 06 juin, à 18 heures, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Ambrumesnil sous la Présidence de Monsieur Mickaël QUIBEL, Maire d'Ambrumesnil.

Date de Convocation

30 mai 2025

Etaient présents : Mesdames et Messieurs QUIBEL Mickaël, LEBOURG Éric, BODOT Alain, CREIGNOU Béatrice, HAMON Sabine, HEBERT Julien, REINE Alain, SANCIER Dominique

En exercice : 11

Nbre de Conseillers

Absents / Excusés : Mesdames FORESTIER Monique et GRUCHY Marie-Laure et Monsieur LETELLIER Norbert

Présents : 08

Pouvoir de Mme FORESTIER Monique à M. SANCIER Dominique
Pouvoir de Mme GRUCHY Marie-Laure à M. LEBOURG Eric
Pouvoir de M. LETELLIER Norbert à M. QUIBEL Mickaël

Votants : 11

Secrétaire de Séance : Monsieur SANCIER Dominique

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal du 03 avril 2025
2. Informations du Maire au Conseil Municipal
3. Convention d'adhésion au service d'accompagnement du SDE 76 à l'efficacité énergétique et à la rénovation thermique des bâtiments publics
4. Subventions exceptionnelles
5. Questions diverses

1- Adoption du procès-verbal du jeudi 03 avril 2025

Monsieur le Maire indique qu'à ce jour, il n'a reçu aucune nouvelle concernant le projet d'HABITAT 76.

Concernant la mise à disposition de la salle du Parvis pour les collectes de sang, l'organisme a bien été contacté. Cependant, il fait actuellement face à un manque de personnel médical, notamment de médecins et infirmiers(ères).

L'affaissement de la terrasse, constaté par la commission fleurissement, a été corrigé, mais une zone devant la porte reste à reprendre.

Les ouvrants de la salle des 12 Etoiles d'Or, servant à l'aération et au désenfumage, sont un peu grippés du fait d'une utilisation peu fréquente. L'agent technique effectuera les réparations nécessaires.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques ou des questions concernant ces informations ou l'ensemble du procès-verbal.

Aucune observation n'étant formulée, il propose de procéder au vote.

Le procès-verbal est adopté **à l'unanimité**.

2- Informations du Maire au Conseil Municipal

Point sur les travaux :

- L'escalier au niveau du commerce est terminé avec rambarde installée et espace enherbé comblé et sécurisé.
- La toiture de l'abribus, situé face à la mairie, a été refaite.
- Les travaux concernant les encadrements des fenêtres du logement du commerce ainsi que de la salle du Parvis seront réalisés après la fête du village.
- Plusieurs routes ont été refaites par le Département. L'information est parvenue en mairie le vendredi pour une intervention prévue le lundi suivant ! La signalisation sera prochainement remise en état. Monsieur Hébert s'interroge sur les bouches d'égout : seront-elles relevées ? Monsieur le Maire précise que si un problème est constaté, il faut le signaler à la Communauté de Communes. Un problème est avéré si une bouche d'égout est enfoncée de plus de deux centimètres ; par ailleurs, les nuisances sonores ou autres désagréments peuvent également justifier une intervention. Certaines bouches sont restées recouvertes. Certaines peuvent nécessiter une intervention, d'autres non.
- Une réunion avec le cabinet V3D est prévue le jeudi 12 juin pour la présentation d'une ébauche du projet de sécurisation du village. Un compte-rendu sera présenté lors de la prochaine commission Travaux.
- Cette réunion abordera également le remplacement de la cloche de l'église, actuellement fissurée. Un premier devis s'élève à 22 522,00 € HT. Des subventions seront demandées.

Travaux d'assainissement :

Monsieur le Maire explique que sur les 219 branchements recensés, 46 sont terminés, 9 procès-verbaux de réception signés (entreprise-propriétaire-maîtrise d'œuvre), 27 essais de conformité réalisés et à ce jour 87 constats d'huissier effectués, la prochaine campagne de constat étant prévue le 17 juin.

Madame Creignou explique qu'elle n'a pas encore été contactée.

Monsieur le Maire lui répond qu'elle va recevoir dans sa boîte aux lettres un courrier de l'entreprise LDTP lui demandant de prendre contact pour un rendez-vous administratif.

L'entreprise fait secteur par secteur mais elle est appelée par endroit pour des urgences.

Monsieur le Maire explique qu'il y a trois équipes.

Monsieur Hébert demande s'il est possible de refuser le raccordement.

Monsieur Quibel répond qu'à part les deux terrains au bout de la rue du Stade qui n'ont pas été pris en compte par la Communauté de Communes Terroir de Caux à l'époque car trop éloignés de la route et donc trop coûteux, toutes les autres habitations du village ont l'obligation de se raccorder. Un des deux terrains comprend déjà une maison d'habitation pour laquelle un assainissement individuel a été prévu, pour le deuxième terrain qui est encore nu, le propriétaire actuel, qui avait prévu de construire une maison d'habitation vend aujourd'hui ce terrain et aimerait pouvoir diviser celui-ci en deux voir trois terrains. Monsieur le Maire explique qu'il va rencontrer ce propriétaire prochainement pour lui expliquer que cela n'est pas possible.

Monsieur Quibel explique aux conseillers qu'ils peuvent donner l'information aux habitants qui le souhaitent de se rapprocher de la mairie s'ils s'absentent une longue durée dans les semaines à venir. La mairie le stipulera à l'entreprise LDTP.

Installation d'une borne de recharge électrique

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), vise à accélérer le développement des mobilités durables en France d'ici à 2050. Elle impose des obligations aux différents acteurs (collectivités, entreprises,...) pour rendre les transports du quotidien plus faciles, moins coûteux et plus propres.

Entre autres, tout parking de plus de 20 places doit obligatoirement disposer d'une borne électrique.

Monsieur le Maire, en collaboration avec le Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-

Maritime (S.D.E.76) entreprend de placer une borne sur le parking du commerce, recharge disponible de 30 kilos permettant de recharger à 80% une batterie en 45 minutes. Celle-ci sera gratuite pour les usagers, la consommation d'électricité sera prise en charge par le S.D.E.76 dans le cadre du schéma directeur.

La prise en charge par la commune pour l'installation de cette borne sera au maximum de 4 050 € ou plus en fonction de la puissance demandée.

L'emplacement reste à définir sachant qu'une borne prend deux places de stationnement.

Une proposition écrite est attendue.

Transport scolaire

La délibération prise lors du Conseil Municipal du 21 mars 2025 pour une aide aux transports scolaires pour les collégiens et les lycéens année 2025-2026 indique un tarif erroné pour les familles à faible quotient familial.

La région facture 70 € et non pas 65 € comme indiqué.

Une nouvelle délibération rectificative sera rédigée et envoyée en préfecture.

Dates à retenir :

- Vernissage de l'école de dessin le vendredi 13 juin à 18h30 à la salle des 12 Etoiles d'Or
- Visite du sénat le jeudi 19 juin à 10h30
- Commission fêtes et cérémonies le jeudi 12 juin à 18h00 en mairie pour finaliser la fête du village et préparation des jeux du 14 juillet
- Fête du village le 14 juin
- Commémoration du 14 juillet

3- Convention d'adhésion au service d'accompagnement du S.D.E.76 à l'efficacité énergétique et à la rénovation thermique des bâtiments publics

Le SDE76 propose à ses communes adhérentes, un service gratuit d'accompagnement à l'efficacité énergétique et à la rénovation thermique des bâtiments publics.

L'objectif est de permettre aux communes :

- de maîtriser ses consommations d'énergie,
- de réaliser des économies d'énergie et des économies financières,
- de faciliter le passage à l'acte pour les travaux de rénovation énergétiques des bâtiments énergivores et pour toute action d'économies d'énergies
- d'être accompagnée tout au long de ses projets d'économies d'énergies.

PROPOSITION

Monsieur le Maire expose la convention d'adhésion au service d'accompagnement proposé par le SDE76 ainsi que les différentes étapes qui seront réalisées lors de cet accompagnement.

Monsieur le Maire précise que la durée de la présente convention est fixée à 6 années à compter de sa signature.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal

DECIDE d'adhérer au service d'accompagnement du SDE76 à l'efficacité énergétique des bâtiments publics,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion correspondante avec le SDE76

4- Subventions exceptionnelles

Fête des voisins – samedi 17 mai 2025

Lors de cette manifestation, Monsieur FOURNIER Romain a assuré la musique et la location du matériel.

Il recevra une subvention de 450,00 €.

Fête du village – samedi 14 juin 2025

Il est décidé d'octroyer une subvention exceptionnelle à chacun pour sa prestation :

ARTISANS :

- Monsieur CREVECOEUR Olivier, forgeron, maréchal-ferrant 50€
- ABS- Affûtage des Bords de Seine 50€
- COUTELLERIE - LECOMPTE Nicolas 50€
- Monsieur VINCENT Cédric Ferronnier 50€
- LA FORGE DES TOT – LACHEVRE Kevin 50€

CREATIONS :

- Madame DEPORGE Sandrine, créatrice de bijoux 50€
- ARN – NEVEU Marie et Louis 50€
- Madame ROUMIEU Annie 50€

ANIMATIONS :

- HANDI FUN WORLD, kermesse 100€

MUSIQUE :

- Mesdames WESTRELIN Annie et Marie-Lise 200€
- GROUPE BILONGO 1 100€
- SOUL&TROPICQUES 500€

Jeux du 14 juillet – Lundi 14 juillet 2025

Lors de cette manifestation, Monsieur Théo Houard, éducateur de l'association Entente Vienne et Saône d'Ambrumesnil assurera la partie jeux avec les enfants du village.

Il est décidé de lui octroyer une subvention exceptionnelle de 120,00 €.

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibérés, **à l'unanimité** :

VOTENT pour le versement de ces subventions exceptionnelles

5- Questions diverses

- Monsieur Hébert signale une moto roulant vite et dangereusement sur le Chemin de Saint Denis.
- Monsieur le Maire interroge sur le passage de la GOLF noire. Certains conseillers confirment l'avoir de nouveau entendue.
- Monsieur le Maire explique qu'une alerte au vol d'écluses en plastique rue de Manneville s'est révélée être un retrait pour travaux routiers par la Direction des Routes.

L'ordre du jour étant épuisé à 18h45, Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance.